

Règlement de l'offre « 30 ANS BRICO DEPOT, JUSQU'A 30€ REMBOURSES » Du 29/09/2023 au 31/10/2023

ARTICLE 1 – SOCIETE ORGANISATRICE

La Société GROHE, société à responsabilité limitée, dont le siège social est situé au 60 Boulevard de la Mission Marchand 92400 Courbevoie, (Ci-après dénommée « **la Société Organisatrice** ») organise du 29/09/2023 au 31/10/2023 une offre de remboursement avec obligation d'achat intitulé « **30 ANS BRICO DEPOT, JUSQU'A 30€ REMBOURSES** » (ci-après dénommé « l'offre »). Cette offre est accessible uniquement sur le site internet <https://offresgrohe.fr> (ci-après le « Site ») en scannant le QR CODE présent sur les supports de communication en magasin selon les modalités décrites dans le présent règlement.

ARTICLE 2 – CONDITIONS GENERALES DE PARTICIPATION

La période d'achat est ouverte du 29 Septembre 2023 au 31 Octobre 2023, pour une durée de participation à l'offre ouverte jusqu'au 30 Novembre à toute personne physique majeure, ayant acheté un produit éligible dans un magasin BRICO DEPÔT ou sur le site internet <https://www.bricodepot.fr/>, et résidant en France métropolitaine, Corse comprise. L'offre est accessible en scannant le QR CODE présent sur les supports de communication (renvoyant directement vers l'offre) ou directement sur le site internet <https://offresgrohe.fr>

Sont exclus de toute participation à l'offre de remboursement et de son bénéfice, que ce soit directement ou indirectement et sous quelque forme que ce soit :

- Les membres de la société Organisatrice, des sociétés partenaires de l'offre, leurs salariés et leurs prestataires.
- Les personnes qui auront fraudé pour participer à l'offre en violation du règlement,
- Les personnes qui n'auront aucunement justifié de leur nom, de leur prénom, courriel, et état civil complet sur demande de la Société Organisatrice ou qui les auront fournis de façon inexacte ou incomplète.

La participation à l'offre implique l'acceptation expresse et sans réserve du présent règlement, en toutes ses stipulations, des règles de déontologie notamment en vigueur sur Internet, ainsi que des Lois et Règlements en vigueur sur le territoire français et notamment aux dispositions applicables aux offres promotionnelles en vigueur en France.

ARTICLE 3 – DUREE ET ANNONCE DE L'OFFRE

L'offre (période d'achat) débute le 29 septembre 2023 00H01MN jusqu'au 31 octobre 2023 23H59MN, dans la limite du nombre de participations indiqué, pour chaque produit, en Annexe 2, et la période de participation s'achève le 30 novembre 2023 23H59MN au plus tard et est accessible uniquement sur le Site Internet <https://offresgrohe.fr>

L'offre est notamment portée à la connaissance du public par des supports de communication dans les enseignes éligibles. La Société Organisatrice se réserve le droit d'annoncer l'offre sur tout autre support.

ARTICLE 4 : DESCRIPTION ET DEROULEMENT DE L'OFFRE, ET MODALITES DE PARTICIPATION

La participation à l'offre s'effectue exclusivement par le Site Internet <https://offresgrohe.fr> à l'exclusion de tout autre moyen, y compris par voie postale.

Pour participer à l'offre, chaque participant doit suivre les étapes suivantes :

- Achetez un ou plusieurs produits GROHE éligibles pour bénéficier d'un remboursement jusqu'à 30€ (liste des produits éligibles au remboursement et montants associés en annexe 1), entre le 29/09/2023 et le 31/10/2023 dans un magasin Brico Dépôt ou sur le site <https://www.bricodepot.fr/>
- Connectez-vous sur le site internet <https://offresgrohe.fr> entre le 29/09/2023 et le 30/11/2023 inclus.
- Remplissez le formulaire de participation en ligne avec vos coordonnées complètes (civilité, nom, prénom, adresse postale, code postal, ville, e-mail, téléphone, IBAN, code BIC, raison sociale (uniquement pour les professionnels)), les informations relatives au(x) produit(s) GROHE éligible(s) acheté(s) (références ainsi que le lieu d'achat (nom du magasin Brico Dépôt) **L'offre est cumulable sur les mêmes références dans la limite du nombre de participation déterminé pour chaque référence (voir Annexe 2)**
- Téléchargez votre preuve d'achat (ou facture complète acquittée) avec la date, le prix TTC et le libellé du ou des produits GROHE, que vous aurez scannée ou photographiée.
- Valider votre inscription à l'offre en cliquant sur « VALIDER »
- Vous recevrez alors un email récapitulatif d'inscription sous 24h. Tout dossier envoyé par voie postale ne sera pas traité et ne pourra faire l'objet d'un remboursement.
- Toute réclamation faite avec un produit acheté avant ou après les dates de périodes d'achat (du 29/09/2023 au 30/10/2023) ne sera pas prise en compte
- Toute réclamation faite après le 31/12/2023 ne sera pas prise en compte.

Une fois l'enregistrement du formulaire réalisé, le participant sera automatiquement enregistré pour que sa demande soit examinée et validée dans le cas où tous les critères d'éligibilité sont respectés.

La Société Organisatrice conseille fortement à tout participant de conserver ses preuves d'achat originales, en cas de remboursement validé, car ces éléments pourront lui être réclamés

ultérieurement.

Si les informations sont inexactes ou incomplètes, la Société Organisatrice ne pourra pas procéder au virement ce qui entraînera la nullité de la participation. La même sanction s'appliquera en cas de multi participations frauduleuses au-delà des limites définies par le présent règlement. La Société Organisatrice a la faculté de mettre fin unilatéralement à la participation d'un(e) ou plusieurs participant(e)s, sans préavis, ni justification, et sans que cela puisse fonder une quelconque réclamation à son encontre de la part des participant(e)s notamment si les informations fournies sont contraires aux bonnes mœurs et/ou constitutives d'un dénigrement à l'égard de la Société Organisatrice ou de ses produits et/ou susceptibles de choquer les consommateurs.

La participation à l'offre est réservée aux personnes physiques qui valident manuellement et personnellement leur participation et adoptent une attitude loyale à l'égard de l'offre et de son fonctionnement. La Société Organisatrice se réserve le droit de procéder à toutes vérifications nécessaires concernant l'identité et le domicile des participants. Toute fausse déclaration invalidera automatiquement la participation à l'offre du participant.

Seront considérées comme invalides les adresses de courrier électronique temporaires et/ou anonymes (et notamment les terminaisons de type : youumail.com, youpymail.com, yopmail.com, brefmail.com, mailcatch.com, yopmail.fr, yopmail.net, cool.fr.nf, jetable.fr.nf, nospam.ze.tc, nomail.xl.cx, mega.zik.dj, speed.1s.fr, courriel.fr.nf, moncourrier.fr.nf, monemail.fr.nf, monmail.fr.nf, etc.).

Il est rigoureusement interdit, par quelque procédé que ce soit, de modifier ou de tenter de modifier les dispositifs de l'offre proposée, notamment afin d'en modifier les résultats ou tout élément déterminant l'issue de l'offre et les participants de l'offre.

La Société Organisatrice se réserve le droit de faire respecter l'égalité de chance entre tous les participants, notamment par voie de justice ou tout autre moyen à sa convenance. La Société Organisatrice se réserve également le droit d'écarter toute personne ne respectant pas le Règlement.

La Société Organisatrice se réserve le droit d'annuler, de reporter, de prolonger, d'écourter ou de modifier partiellement ou en totalité la présente offre.

Tout modification du règlement fera l'objet d'un avenant du règlement de l'offre.

ARTICLE 5 : MODE DE DÉSIGNATION DES REMBOURSEMENTS

Les clients se verront obtenir un remboursement selon les modalités suivantes :

- Un ou plusieurs produits des produits éligibles dans l'offre seulement sera éligible au remboursement s'il fait partie des références concernées par l'offre ci-présent en annexe 1 de ce règlement.
- Il est possible d'acheter plusieurs références et de bénéficier de l'offre associée pour chaque référence dans la limite des quantités indiquées pour chaque référence.

Toute réclamation faite après le 31 décembre 2023 ne sera pas prise en compte.

ARTICLE 6 : ATTRIBUTION ET REMBOURSEMENT

Le participant s'engage à avoir acheté le(s) produit(s) **exclusivement dans l'enseigne BRICO DEPÔT** et à conserver les preuves d'achat originales qui pourront lui être demandées pour valider le remboursement.

Si la participation du client ne respecte pas l'intégralité des modalités décrites dans le présent règlement, la dotation sera définitivement perdue et sera attribuée à une participation suppléante valide.

Les gagnants, dont la participation est conforme aux modalités décrites dans le présent règlement, seront contactés par e-mail par la société GROHE ou leur prestataire de service en qualité de gestionnaire d'opération Les Ateliers du ROI n°Siret 453 809 071 00039. Ils recevront leur virement dans un délai de 4 à 6 semaines à compter de la date d'enregistrement de la participation.

La responsabilité de la Société Organisatrice ne saurait être engagée dans l'hypothèse où les virements ne pourraient être attribués pour des raisons indépendantes de sa volonté. Dans de telles hypothèses, le virement serait définitivement perdu. Il en sera notamment ainsi si l'IBAN/BIC indiqué par le Participant dans le formulaire de participation est incorrect, erroné ou incomplet.

Les remboursements seront attribués exclusivement selon les modalités suivantes, par demande :

- 10,00€(euros)TTC remboursés pour l'achat d'un produit GROHE de la gamme robinetterie mentionné en annexe 1 durant la période d'achat définie en magasin Brico Dépôt
- 20,00€(euros)TTC remboursés pour l'achat d'un mitigeur thermostatique douche GROHE e mentionné en annexe 1 durant la période d'achat définie en magasin Brico Dépôt
- 30,00€(euros)TTC remboursés pour l'achat d'une colonne de douche avec mitigeur thermostatique GROHE mentionnée en annexe 1 durant la période d'achat définie en magasin Brico Dépôt

ARTICLE 7 : INFORMATIQUE ET LIBERTES

Le responsable du traitement est la Société Organisatrice. Conformément à la loi « informatique et libertés » du 6 janvier 1978 dans sa dernière version en vigueur ainsi qu'au Règlement UE 2016/679 relatif à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel et à la libre circulation de ces données (RGPD), les informations recueillies sont destinées exclusivement à la société Organisatrice et son prestataire la société Les Ateliers du ROI n°Siret 453 809 071 00039 en charge de l'opération dans le cadre de l'offre et ne seront pas utilisées à d'autres fins. La Société Organisatrice informe les participants que ces informations seront conservées jusqu'au 31/01/2024.

Le participant dispose d'un droit d'accès, de rectification et d'effacement des données, d'un droit à la limitation du traitement et du droit de s'opposer au traitement (si applicable), d'un droit à la portabilité des données (si applicable), ainsi que du droit de définir des directives relatives au sort des données après le décès. Ces droits peuvent être exercés directement auprès du responsable du traitement par email à l'adresse suivante dataprotection_fr@grohe.com. Cependant, dans la mesure où les données collectées sont obligatoires et indispensables pour participer à l'offre, les personnes qui exerceront le droit de suppression de leurs données avant la fin de l'offre seront réputées renoncer à leur participation.

Le participant peut, introduire une réclamation auprès d'une autorité de contrôle telle que la Commission nationale de l'informatique et des libertés (CNIL).

ARTICLE 8 : LIMITATION DE RESPONSABILITE

La participation à l'offre implique la connaissance et l'acceptation des caractéristiques et des limites de l'Internet, notamment en ce qui concerne les performances techniques, les temps de réponse pour consulter, interroger ou transférer des informations, les risques d'interruption, et plus généralement, les risques inhérents à toute connexion et transmission sur Internet, l'absence de protection de certaines

données contre des détournements éventuels et les risques de contamination par des éventuels virus circulant sur le réseau.

Il est précisé que la Société Organisatrice ne peut être tenue responsable de tout dommage direct ou indirect issu d'une interruption, d'un dysfonctionnement du réseau internet, des lignes téléphoniques, du matériel de réception empêchant le bon déroulement de l'offre et ce pour quelque raison que ce soit, ou encore de tout dommage direct qui résulterait de la participation à l'offre. Il appartient à tout Participant de prendre toutes les mesures appropriées de façon à protéger ses propres données et/ou logiciels stockés sur son équipement informatique contre toute atteinte. En outre, la responsabilité de la Société Organisatrice ne pourra en aucun cas être retenue pour des problèmes d'acheminement de téléchargement ou de perte de courrier électronique. La Société Organisatrice se dégage de toute responsabilité en cas de défaillance technique, anomalie matérielle et logiciel de quelque nature « virus, etc. ») occasionnées sur l'équipement informatique des participants et/ou sur les données qui y sont stockées et pour toutes les conséquences pouvant en découler sur l'activité professionnelle ou commerciale.

La Société Organisatrice ne saurait encourir une quelconque responsabilité si en cas de force majeure ou d'événements indépendants de sa volonté (notamment problèmes techniques, etc.) perturbant l'organisation et la gestion de l'offre, elle était amenée à écourter, proroger, reporter, modifier ou annuler l'offre.

ARTICLE 9 : REGLEMENT DE L'OFFRE ET DEPOT

Le présent règlement est déposé auprès de la SCP SYNERGIE HUISSIERS 13 - Huissiers de Justice associé à 13006 MARSEILLE - 21, rue Bonnefoy.

Le règlement est consultable sur le Site <https://offresgrohe.fr> pendant toute la durée de l'offre.

Des additifs, des modifications, à ce règlement peuvent éventuellement être publiés pendant la durée de l'offre. Ils seront considérés comme des annexes au présent règlement. Les dotations qui ne pourront être distribuées, pour des raisons indépendantes de la volonté de la Société Organisatrice, ne seront pas réattribuées.

En cas d'une simple modification du règlement de l'offre, tout Participant sera alors réputé avoir accepté cette modification du simple fait de sa participation à l'offre, à compter de la date d'entrée en vigueur de ladite modification. Tout Participant refusant la ou les modifications intervenues devra cesser de participer à l'offre.

Le présent règlement est soumis à la loi française. La participation à l'offre implique l'acceptation pure et simple du présent règlement et l'arbitrage de la société GROHE pour toutes les contestations relatives à l'interprétation ou à l'application du présent règlement.

Toute contestation sur l'offre devra être faite via le formulaire de contact présent sur le site <https://offresgrohe.fr> avant le 30/11/2023, adressé à la société Les Ateliers du ROI, prestataire de service en qualité de gestionnaire d'opération.

Dans l'hypothèse où l'une des clauses du présent règlement serait déclarée nulle, cela ne saurait en aucun cas affecter la validité du règlement lui-même.

Les litiges non réglés à l'amiable seront portés devant les tribunaux compétents.

ARTICLE 10 – FRAUDES ET LOI APPLICABLE

Toute fraude ou non-respect du présent règlement pourra donner lieu à l'exclusion de l'offre pour son auteur, la société organisatrice se réservant, le cas échéant, le droit d'engager à son encontre des poursuites judiciaires.

La présente offre ainsi que le présent règlement sont soumis à la loi française.

En cas de désaccord persistant relatif à l'interprétation et l'application du présent règlement, et à défaut d'accord amiable, le litige relèvera des juridictions compétentes.

ARTICLE 11 – RECLAMATIONS

En cas de contestation ou de réclamation, pour quelque raison que ce soit, les demandes devront être transmises à la Société de Gestion avant le 30/11/2023 via le formulaire de contact sur le Site : <https://offresgrohe.fr/contact>

ANNEXE 1 / références éligibles au remboursement de cette offres et montant associés

Remboursement de 10€			
Référence GROHE / Brico Dépôt	Code EAN	Désignation produit	Catégorie produit
23 769 000 / 502012	4 005 176 388 668	START FLOW MITIGEUR LAVABO TAILLE S	Robinetterie Salle de Bains
23 551 002 / 502026	4 005 176 624 117	START MITIGEUR LAVABO TAILLE S	Robinetterie Salle de Bains
23 575 002 / 502013	4 005 176 624 155	START MITIGEUR LAVABO TAILLE M	Robinetterie Salle de Bains
23 772 000 / 502014	4 005 176 388 699	START FLOW MITIGEUR BAIN/DOUCHE	Robinetterie Salle de Bains
23 771 000 / 502015	4 005 176 388 682	START FLOW MITIGEUR DOUCHE	Robinetterie Salle de Bains
34 798 000 / 502122	4 005 176 632 488	PRECISION FLOW MITIGEUR THERMOSTATIQUE DOUCHE	Robinetterie Salle de Bains
Remboursement de 20€			
Référence GROHE / Brico Dépôt	Code EAN	Désignation produit	Catégorie produit
34 597 000 / 502017	4 005 176 323 546	PRECISION START MITIGEUR THERMOSTATIQUE DOUCHE	Hydrothérapie
Remboursement de 30€			
Référence GROHE / Brico Dépôt	Code EAN	Désignation produit	Catégorie produit
27 298 001 / 502018	4 005 176 982 330	VITALIO JOY SYSTEM 180	Hydrothérapie
26 678 000 / 503097	4 005 176 580 659	VITALIO START SYSTEM 250	Hydrothérapie

ANNEXE 2 / nombre de participations maximales par références

Remboursement de 10€			
Référence GROHE / Brico Dépôt	Code EAN	Désignation produit	NOMBRE DE PARTICIPATIONS MAXIMUM
23 769 000 / 502012	4 005 176 388 668	START FLOW MITIGEUR LAVABO TAILLE S	422
23 551 002 / 502026	4 005 176 624 117	START MITIGEUR LAVABO TAILLE S	218
23 575 002 / 502013	4 005 176 624 155	START MITIGEUR LAVABO TAILLE M	284
23 772 000 / 502014	4 005 176 388 699	START FLOW MITIGEUR BAIN/DOUCHE	310
23 771 000 / 502015	4 005 176 388 682	START FLOW MITIGEUR DOUCHE	355
34 798 000 / 502122	4 005 176 632 488	PRECISION FLOW MITIGEUR THERMOSTATIQUE DOUCHE	180
Remboursement de 20€			
Référence GROHE / Brico Dépôt	Code EAN	Désignation produit	NOMBRE DE PARTICIPATIONS MAXIMUM
34 597 000 / 502017	4 005 176 323 546	PRECISION START MITIGEUR THERMOSTATIQUE DOUCHE	221
Remboursement de 30€			
Référence GROHE / Brico Dépôt	Code EAN	Désignation produit	NOMBRE DE PARTICIPATIONS MAXIMUM
27 298 001 / 502018	4 005 176 982 330	VITALIO JOY SYSTEM 180	221
26 778 000 / 503097	4 005 176 580 659	VITALIO START SYSTEM 250	298